



N° BLE/24 – 1^{er} octobre 1960

ESSAI DE REPONSE A UNE QUESTION ANGOISSANTE (La régulation des naissances)

Jean Déjeux

La régulation des naissances est un des problèmes majeurs de l'Algérie d'aujourd'hui et de demain. Nous n'en parlerons pas ici en tant que principe d'une politique de population au niveau des pouvoirs publics et des consciences des gouvernants. Quantité d'articles et d'études en traitent, en effet, et souvent d'une manière excellente (1).

Mais, il reste malgré tout à répondre à l'angoissante question posée par des femmes algériennes de plus en plus nombreuses : "Que faut-il faire pour ne plus avoir d'enfants ?" C'est pourquoi nous nous plaçons ici au niveau des consciences individuelles.

Interroger sur cette question intime est déjà, de la part des femmes algériennes, quelque chose de fort important en soi. Si elles s'adressent à des chrétiennes et à des foyers chrétiens authentiques, avec lesquels elles sont en amitié et en confiance, ce peut-être qu'il est plus ou moins pressenti que les chrétiens ont sur ce point, comme sur d'autres, des réponses valables à donner, en tant que chrétiens. Mais peut-être aussi, y a-t-il chez beaucoup une sorte d'intuition qui les portent à penser que les Européens individualistes, modernes et technocrates possèdent les moyens et les méthodes tout à la fois infaillibles, efficaces et faciles qui leur permettront des résultats merveilleux.

Il n'y a pas, disons-le tout de suite, de solutions de facilité qui soient, en ce domaine, dignes de "croyants" sincères avec leur conscience, pas plus qu'il n'existe d'ailleurs de solution-éclair mécanique, qui ferait fi du facteur temps d'une part, et de la nécessité de l'ascèse personnelle d'autre part.

Mais que répondre alors dans un domaine aussi délicat ? Quelle efficacité les conseils peuvent-ils avoir lorsque l'époux, dans un ménage musulman ou dans un ménage mixte, ne peut ou ne veut pas les entendre. ? ou si, précisément, ce ne sont pas les époux qui essaient ensemble de "penser", loyalement et en conformité avec leur conscience, ce douloureux problème.

Il est bien certain, d'autre part, que même au niveau individuel de chaque foyer, c'est toute une politique, d'ensemble qu'il faut envisager et aider à mettre en œuvre : amélioration des conditions d'existence, objectifs socioculturels, éducation de base souvent. Nous savons aussi qu'au fond même du problème sont engagées des valeurs culturelles qui demanderaient à être éduquées, affinées, épanouies ou rectifiées. Ainsi en est-il du sens du mariage et du sens de la femme, de la conception de la vie morale et du dialogue avec Dieu. Ces ménages doivent, à la base, "accéder à un surplus de conscience psychologique et morale" (S. de Lestapis).

Si bien que d'aucuns ne manqueront sans doute pas de dire que les quelques jalons que nous essayons de placer ne sont que de ridicules recettes, qui portent à faux au surplus, des replâtrages

plaqués sur du sable, etc... comme s'il fallait attendre que de nouvelles structures et des conditions humaines de vie et de logement aient été instaurées pour faire quelque chose !

Les femmes algériennes et les foyers qui posent cette question de la limitation des naissances à des chrétiennes ou à des foyers chrétiens font déjà preuve d'une certaine volonté de "penser" le problème et d'une volonté de prendre en main les puissances de vie mises en eux par Dieu, pour les libérer des pulsions purement instinctives et viscérales. Ils ont compris la nécessité et le bien fondé de mesures limitatives et ils refusent de se résigner aussi à faire de la sexualité une fonction purement animale.

Personne, certes, ne résoudra à la place de ces ménages leurs problèmes particuliers, mais ce que nous pouvons faire c'est d'être sur ce point de la limitation des naissances, comme sur d'autres, des éveilleurs de conscience et des sources de lumière éclairant tel ou tel comportement, telle ou telle attitude à orienter dans le sens d'une conscience droite et de la responsabilité personnelle, devant les puissances de vie et les facultés de reproduction. Nous pouvons donc, en tant que chrétiens, suggérer quelques éléments valables au niveau des consciences individuelles, qui permettront à ceux et à celles qui les recevront, dans un esprit d'amitié et de confiance, d'essayer loyalement de les appliquer dans la mesure du moins de leur générosité à poursuivre la maîtrise d'eux-mêmes et de l'ouverture de leur intelligence à une saine conception des lois naturelles présidant à la vie sexuelle.

I - DONNEES TRADITIONNELLES MUSULMANES

- 1° Notre aide chrétienne ne peut certainement pas consister à dire, à ces foyers musulmans : "Contentez-vous d'être de bons musulmans!", "Contentez-vous de suivre le Coran!", "Faites confiance à Dieu", etc... autant de réflexions et de conseils qui ne signifient pas grand chose, qui sont pour le moins ambigus ou qui ne feraient même que compliquer le problème si l'on s'adressait à des gens non éduqués et encore peu personnalisés, chez lesquels précisément cette confiance en Dieu dégénère souvent en une conception magique de l'action divine. A la limite, on retrouverait cette parole attribuée à Mahomet : "Pratique le "azl" (coïtus interruptus) si tu veux ; si Dieu veut que la femme ait un enfant, elle l'aura!".

La position du Coran et de la doctrine traditionnelle musulmane pourrait être résumée ainsi : l'avortement est certes interdit mais non pas la pratique du "azl". Théoriquement, il ne faut rien faire pour empêcher la conception, car ce n'est pas dans l'esprit du mariage musulman qui a pour but et l'obtention d'une postérité et l'apaisement des passions sensuelles. Mais la limitation des naissances est cependant permise, de la part de l'homme, si la femme est trop faible pour supporter les fatigues de l'accouchement, si l'homme est trop pauvre pour nourrir sa famille, craignant alors de tomber dans une gêne extrême, enfin s'il craint que sa femme perde de sa fraîcheur et qu'il ne puisse ainsi continuer à jouir d'elle.

Les cheikhs et les muphtis, le recteur de l'université Al-Azhar redisent périodiquement les mêmes choses. Le recteur de l'Azhar précisait même que la loi islamique autorise la régulation des naissances et non leur limitation (2). Certains s'offusquent affirmant qu'il n'est pas permis à l'homme d'intervenir par des moyens artificiels dans l'œuvre de vie, mais ils reconnaissent ensuite que la loi tolère certains cas. D'autres précisent que si la pratique du "azl" revêt un caractère blâmable, ce ne peut être que légèrement, "comme le fait pour celui qui se trouve à La Mecque en séjour fixe de ne pas accomplir chaque année le pèlerinage" (Ghazali).

Bref, la pratique de l'onanisme conjugal est permise pour la bonne raison qu'on ne trouve pas de texte dans le Coran et dans la Tradition qui l'interdise explicitement (3).

- 2° Le contexte de cette morale sexuelle islamique est celui de toutes les morales traditionnelles orientales : ambiance de vie patriarcale favorisant la procréation et la satisfaction des instincts sexuels. Ce vitalisme exubérant est loin de faciliter la restriction des naissances et la contrainte en matière de morale sexuelle ; et ceci d'autant plus que là où cette morale a été quelque peu codifiée, comme dans l'Islam, ce fut fait seulement en vue de l'homme et de ses propres satisfactions (4). Dans un tel contexte, l'homme n'a pas appris à se dominer et à maîtriser ses pulsions sexuelles et son imagination ; il y est, du reste d'autant moins disposé que sa conception infantile et magique de la puissance divine, dispensant à chacun le don nécessaire à la vie quotidienne, vient encore renforcer son insouciance vis-à-vis d'une ascèse quelconque personnelle et son manque de prise de conscience d'une responsabilité quelconque en face de la régulation des naissances (5).

Néanmoins, d'aucuns parmi les musulmans restent peut-être perplexes devant les silences du Livre, en tous cas, d'autres sans connaître le Coran sont tiraillés par les appels profonds de leur conscience droite. Et à dire vrai, les enquêtes révèlent des opinions extrêmement variées, toutes se voulant d'ailleurs authentiquement musulmanes (6).

Les morales traditionnelles s'écroulent et ne résistent pas à la montée de l'individualisme et à la découverte de plus en plus nette de la liberté personnelle. Des musulmans sincères "consultent leur cœur". Même laïcisés, ces musulmans et musulmanes, à la conscience droite et non dépourvus de bon sens comme toute personne normale, se sentent mal à l'aise devant les pratiques anticonceptionnelles naturelles ou artificielles, car dans leur psychologie religieuse ils conservent des réactions saines en face du mystère de la vie. Si des couples sont déjà engagés dans les jouissances stériles et l'égoïsme, d'autres par contre découvrent qu'il existe autre chose que la satisfaction pure et simple de l'instinct sexuel et qu'au-delà d'une morale légaliste, faite pour l'époux seulement, il existe une attitude fondamentale d'amour conjugal où la femme ne peut plus être réduite à un objet et où sont engagés des relations de personne à personne et des actes de personne à personne, libres et responsables devant Dieu de ce qu'elles font.

Inutile donc de se référer à la morale sexuelle coranique bien pauvre ; nous avons autre chose à faire en tant que chrétiens. Ne minimisons pas, certes, des réactions et des comportements traditionnels persistants sous des apparences d'évolution, de "modernisme" ou d'occidentalisation, souvent bien superficielles en effet, mais ne sous-estimons pas pour autant une réelle bonne volonté de recherches et d'efforts personnels dans des foyers dont le nombre ira en augmentant.

Nous avons à sauver et à éduquer le respect de la vie, d'une part, et à orienter vers une régulation des naissances compatible avec la loi de Dieu, d'autre part.

II - JALONS POUR UNE AIDE CHRETIENNE

A/ Sauver et éduquer le respect de la vie.

- 1° En tout état de cause, il est bon de partir des valeurs qui sont au cœur même des consciences de ces foyers et il est nécessaire de dépasser une morale purement légaliste. L'éducation doit se faire à partir de cette grande vérité de base : Dieu Bon, Créateur de la vie et des lois naturelles qui président à celle-ci. Il y a un ordre établi par l'Intelligence suprême pour le plus grand bien de l'homme et son épanouissement. De son côté, l'homme n'a pas le droit de "dénaturer" ce que Dieu a fait pour lui, mais il doit en user selon sa propre intelligence et raison, comme une personne responsable de ses actions ou omissions.

Les lois de la transmission de la vie ne sont, pas purement biologiques, livrées aux seuls instincts de l'homme comme à une fatalité, mais elles sont confiées par Dieu à des êtres intelligents qui doivent en respecter la bonne ordonnance. Le respect de la vie demande donc qu'on ne prenne pas comme ligne de conduite la satisfaction purement instinctive et irraisonnée de ses pulsions sexuelles. Celles-ci ne sont pas une fin en soi, mais sont ordonnées à la création de la vie humaine, en tant que collaboration à l'œuvre créatrice de Dieu. L'homme doit donc respecter le processus naturel de la procréation et il ne peut intervenir pour dérégler ce processus physiologique par des stérilisations préventives, des pratiques de contraception ou d'insémination artificielle.

L'union de l'homme et de la femme est une "institution au service de la vie". L'acte conjugal, réalisé selon les normes naturelles, ne doit donc pas être livré aux forces aveugles des impulsions, mais doit être conçu comme un acte libre de personnes humaines responsables de ce qu'elles font et comme un témoignage de la réciprocité de l'amour que les époux ont l'un pour l'autre. L'amour dans le mariage est l'amour au service de la vie humaine, telle que Dieu a voulu qu'elle soit procréée. sur terre par l'intermédiaire de l'homme et de la femme.

- 2° Ainsi donc, ce n'est pas le seul intérêt des hommes qui compte mais encore la Volonté de Dieu. Ce n'est pas le seul intérêt et la seule satisfaction égoïste de l'époux qui doit être poursuivie, mais encore la prise en considération de "l'autre", c'est-à-dire de la femme.

L'époux, doit comprendre que s'il s'est marié ce n'est pas pour jouir de sa femme comme d'un objet et pour satisfaire ses propres instincts sexuels, mais pour vivre avec elle, personne libre et raisonnable, une vie d'amour qui ne soit pas centrée uniquement et avant tout sur les appétits charnels

et sexuels ; cette vie d'amour, concrétisée dans l'acte conjugal comme témoignage de l'amour humain, doit être polarisée par l'union des cœurs et des responsabilités. L'époux doit comprendre que la paternité est une véritable mission que Dieu lui confie et que son sens de la paternité (l'amour de ses enfants) ne peut faire abstraction de sa femme dont la maternité est également une mission. Le père de famille a une responsabilité dans cette mission de sa femme. Il y est engagé de par le processus naturel de l'acte de procréation, réalisé librement et selon les lois divines, et de par le "nous" conjugal réalisé lors du consentement mutuel, qui a lié pour la vie, devant Dieu, deux personnes communiant dans le même amour (sentiments, goûts, aspirations) et dans un harmonieux équilibre (âges, niveaux culturels, etc.).

Les époux doivent comprendre ensemble que tout usage du mariage dans lequel l'acte de procréation est privé délibérément de sa puissance naturelle, génératrice de vie, ou de son efficacité, va contre la volonté divine et contre la loi naturelle dont l'ordonnance vient de Dieu. On fera comprendre en même temps que les lois de Dieu ne sont pas arbitraires et dominatrices, analogues à des forces aveugles, mais qu'elles sont des manifestations de sa bonté et de sa paternité pour nous. Pécher, c'est les dérégler, c'est-à-dire aller contre ce que Dieu a voulu naturellement pour nous, aller contre la nature ordonnée intelligemment par Dieu. Pécher c'est se mettre en marge de la loi naturelle qui est la loi éternelle de Dieu ; en la "dénaturant" on fait une injure personnelle à la Bonté de Dieu, dont la volonté n'ordonne que le bien pour l'homme. Les appels d'une conscience droite vont dans le sens de cette volonté divine ; ils sont des appels personnels de Dieu. Les suivre et y être fidèle c'est être fidèle à la Loi de Dieu ; avoir confiance en Dieu c'est être fidèle à la vraie vie et donc à l'amour.

B/ Orienter vers une régulation des naissances compatible avec la loi de Dieu.

Mais avoir confiance en Dieu ne consiste pas à s'imaginer une influence magique de Dieu dans notre vie, pas plus que cela ne consiste à mettre au compte de l'intervention divine toute-puissante les imprévoyances et les imprudences, les dérèglements de la sensualité et les conduites irraisonnées. Si le mariage a comme but la procréation, le devoir d'éducation convenable des enfants nés de cette union est lié à cette loi de fécondité. Il y a donc une mesure propre à chaque foyer exigeant que les époux envisagent ensemble un espacement et un rythme raisonnables des naissances, car il ne s'agit pas de procréer sans limite et sans penser à l'éducation des enfants, à l'équilibre du foyer, à la santé de la mère et au bien commun du pays.

- 1° Purifier les motifs et les moyens. Le moment vient, du reste, où une limitation - une régulation - s'impose inéluctablement. Il sera bon d'aider les époux, discrètement et délicatement, à en purifier les motifs : si la santé de la mère et de l'enfant, si les obstacles à l'équilibre du foyer et la gêne dans l'éducation des enfants sont des motifs raisonnables, par contre le souci chez l'homme, de conserver l'attrait de sa femme afin de "pouvoir continuer à jouir d'elle" ne l'est certes pas, car ce serait demeurer alors sous la domination de l'instinct sexuel.

On éveillera les consciences pour faire entendre que tous les moyens ne sont pas bons pour parvenir à cette régulation, qu'en un mot la fin ne justifie pas les moyens. Les époux comprendront qu'ils ne peuvent pratiquer qu'une "régulation des naissances qui soit compatible avec la loi de Dieu" (Pie XII) : Respecter la nature et ses lois, dans leurs fonctionnements et dans les organes qui y sont liés, c'est respecter la loi de Dieu. Sont donc interdites par cette loi naturelle divine toute fraude et toute technique contraceptive (mutilation, stérilisation, intervention artificielle dans les processus physiologiques, etc...) allant délibérément contre les fonctions organiques naturelles ou contre les organes eux-mêmes.

- 2° Créer un climat dans le foyer. D'une façon générale, il est certain qu'on ne peut conseiller une maîtrise intelligente et vraiment personnelle de la fécondité, si le climat du foyer est dominé par le laisser-aller sensuel et l'asservissement aux passions. Il faut que, avant même d'aborder telle pratique de continence, les époux s'engagent dans une véritable discipline de vie sexuelle, prennent l'habitude de se maîtriser, veillent à ne pas s'exciter inconsidérément et soient attentifs à ce qui pourrait être des sources de moindre résistance aux instincts (spectacles, lectures...) et pourrait même les réveiller (7).

Des foyers chrétiens peuvent donner sur ces points de judicieux conseils (8) ; leur propre témoignage d'ascèse et de respect mutuel sera certainement source de réflexions. Les foyers algériens doivent peu à peu arriver à comprendre que l'amour, même dans ses manifestations les plus charnelles, ne doit pas être dominé par le pur instinct, pour qu'il soit véritablement un amour humain. Ils doivent peu à peu comprendre que leur responsabilité devant les naissances nécessite une lente et courageuse montée vers la sublimation de l'instinct sexuel et vers la primauté de l'esprit sur la chair.

- 3° Pratiquer la continence. C'est en réalité le seul procédé vraiment efficace et compatible avec les convictions profondes de "croyants". Cela ne veut pas dire qu'il soit facile à mettre en oeuvre. En tous cas, il doit découler du climat du foyer et de l'ascèse personnelle des conjoints, d'une part, d'un accord réel des volontés et d'une véritable mise en commun des difficultés d'autre part.

Cette continence peut être totale, lorsque les époux renoncent ensemble aux relations conjugales. Pour que l'équilibre du couple et celui de chaque époux soit conservé, il est nécessaire que le renoncement soit assez fort, autrement l'instinct ne sera pas suffisamment canalisé. Ce n'est pas chose aisée (personne n'aura la naïveté de le penser et de le dire!) et on ne passe pas, du jour au lendemain, d'un usage normal du mariage à cette continence (il ne s'agit pas de faire l'ange ni de tomber dans l'intellectualisme). Elle peut présenter des inconvénients chez beaucoup. Tel conjoint aura une vie sexuelle exigeante, tel autre aura l'impression que l'amour s'attédie en lui. Dans tel ménage, ces efforts de continence seront une cause de troubles psychologiques et de déséquilibres sur le plan affectif, dans tel autre ce pourra être une porte ouverte à l'adultère. Bref, cette continence totale, pour être valable, doit être un épanouissement et non pas une contrainte insupportable.

Il est plus aisé de pratiquer la continence pour un temps déterminé, toujours d'un commun accord, bien sûr. Ce rythme doit être envisagé dès les premiers temps du mariage, car, là encore, on ne peut pas se passer du facteur temps. Comme l'écrit le docteur Jouvenroux :

"Même dans les premiers temps du mariage : "boire plus que de raison faire l'amour en tout temps" n'est pas, quoi qu'en dise Figaro, ce qui vous distingue des autres animaux. Si l'on veut qu'il y ait le moins possible de cette soif trop, physiologique de notre corps qui cherche à se satisfaire n'importe comment, avec n'importe qui, il faut un rythme à la vie sexuelle. Rythme qui s'adapte d'abord à celui du désir chez sa compagne ; rythme réglé chaque mois, mais aussi réglé mystérieusement dans l'année, réglé par les grossesses, les fatigues, les besoins de repos... Il y aura ainsi des hivers où la vie sexuelle sommeille en même temps que l'attrait des corps est calmé, dépouillé. Et puis, il y aura de nouveaux printemps" (9).

Une continence temporaire n'affaiblit pas l'amour mutuel, d'autant plus que la tendresse réciproque peut être manifestée par d'autres moyens que celui de l'union charnelle. C'est très tôt que les époux doivent comprendre que leur amour humain ne doit pas être dominé par la jouissance sexuelle : de simples témoignages d'affection ou certaines privautés intimes sont également sources d'enrichissement de l'amour, les conjoints veillant toutefois à ne pas devenir esclaves de cette excitation des sens,

La continence périodique, enfin, consiste à réserver, pour des raisons valables, les relations conjugales au temps stérile du cycle féminin. Une vie sexuelle utilisant ce procédé - la méthode Ogino-Knaus - n'est déséquilibrée ni physiologiquement ni psychologiquement. Il est indiscutable que cette méthode est la seule technique limitative des naissances qui conserve à l'acte sexuel sa plénitude pour l'un et l'autre époux (Dr. Eck). Elle a été rendue de plus en plus efficace par la science moderne, mais cela ne veut pas dire que son application pratique par les ménages soit facile. Même quand les calculs sont faits loyalement et du mieux possible, des échecs demeurent et souvent aussi on se lasse du contrôle. On ne peut rejeter purement et simplement cette méthode, avec un petit air entendu et ironique, sans même l'avoir essayée durant un temps suffisamment long et avec intelligence de ce qu'elle nécessite en fait de contrôle de soi (10). Il est sûr toutefois que la complexité et les caprices de la nature ne peuvent s'exprimer en formules mathématiques et absolues...

Cette méthode Ogino n'est pas un "truc" ou une recette à appliquer sans discernement et devant supprimer le fond du problème qui est de tendre loyalement à une sublimation des instincts et à une domination intelligente de la chair par l'esprit. Elle ne supprime donc pas - faut-il le redire ? - les efforts entrepris pour une amélioration du climat conjugal, pour une vie plus calme, moins excitante et moins baignée dans une atmosphère aphrodisiaque. D'un autre côté, une telle ascèse et la mise en oeuvre de cette continence périodique ne diminuent pas la valeur humaine de l'amour qui continue à se manifester par des temps fort charnels, en dehors des jours féconds du cycle féminin. C'est l'expérience même, sincère et enrichissante, de nombreux foyers chrétiens.

Une étude statistique du comportement sexuel de 292 couples catholiques (en fonction de leur position face au problème de la limitation des naissances) (11) montre qu'un tiers des catholiques pratiquants consultés respectent les exigences de l'Eglise par le moyen de la continence et de la méthode Ogino. Les uns diront sans doute que c'est un faible pourcentage, mais d'autres peuvent tout

aussi bien remarquer que le fait qu'un tiers d'époux consultés soient capables d'arriver à ce contrôle d'eux-mêmes n'est certainement pas négligeable.

L'auteur de cette enquête scientifique note surtout que le choix du procédé anticonceptionnel est intimement lié à l'idéal moral et religieux.

Si l'on veut aller au fond des choses, là se situe le décalage entre foyers chrétiens et foyers musulmans. Il ne suffit pas de nourrir intellectuellement une saine vision des lois naturelles de la sexualité et de leur ordonnance intelligente par Dieu, et il ne suffit pas davantage de croire en Dieu, bien que cette foi soit à la base des grandes vérités de départ. Les foyers musulmans devraient arriver à percevoir que dans les foyers authentiquement chrétiens il y a un je ne sais quoi d'irréductible, d'inexplicable ou d'impondérable qui leur permet de rayonner leur mariage.

Un Kabyle disait précisément qu'il avait trouvé de ces époux qui se connaissent, s'aiment, s'entraident dans une étroite union de tout ce qu'il y a de meilleur au centre de cette "petite goutte d'âme" qu'ils ont reçue de Dieu. Cette "petite goutte d'âme" nous savons, nous chrétiens, qu'elle a pour nom Charité et que ce n'est pas pour rien que l'union des époux chrétiens est un sacrement, signe sensible de la grâce invisible. Le mariage chrétien est à l'image même, nous dit St. Paul, de l'union du Christ et de l'Eglise. La chasteté dans le mariage n'est pas alors un effort poursuivi et réalisé, peu ou prou et uniquement, à la force des poignets ; elle est un dynamisme, "une force spéciale divinement infusée par la charité dans tout le psychisme des époux" (S. de Lestapis). Dieu n'oblige pas à l'impossible, mais, parce qu'il est le Dieu-Amour, il communique aux conjoints son Esprit d'Amour qui est aussi Esprit de Force.

La vie chrétienne ne se réduit pas, en outre, à une pure ascèse ou à un moralisme de stoïcien. Le dialogue avec le Seigneur par la prière, le contact avec le Christ. par le moyen des sacrements vivificateurs (en particulier de l'Eucharistie et de la Pénitence) sont au cœur même de la poursuite de la perfection chrétienne dans et par le mariage.

Est-ce à dire qu'il n'y a pas de chutes dans ces foyers chrétiens ? Est-ce à dire que les foyers musulmans qui tentent loyalement la mise en œuvre de la continence ne se laissent pas aller plus ou moins souvent à des pratiques incompatibles avec la loi divine ? Certes non.

Ces pratiques sont des dérèglements, sans aucun doute, mais leur signification n'est pas la même dans ces foyers recherchant sincèrement une intelligente régulation des naissances et dans les foyers dont la mentalité est de "dénaturer" la loi divine non seulement quant aux moyens employés mais encore dans la poursuite de la fin elle-même. Comme on peut le lire dans l'ouvrage du secrétariat social "L'Algérie surpeuplée" : "Il ne faut pas confondre les chutes que l'on fait au cours d'une descente dont on a pris son parti et les chutes que l'on fait au cours d'une ascension que l'on reprend chaque fois résolument" (p. 299).

Encore une fois, personne n'aura la naïveté de croire que cette angoissante question de la régulation des naissances est facile à résoudre (même pour des foyers chrétiens), sinon théoriquement... ! et personne ne pourra la résoudre à la place de ces foyers et des femmes algériennes qui la posent.

Il faut donc leur laisser le soin de se décider devant leur conscience en connaissance de cause, après les avoir éclairés de la manière la plus valable et la plus compréhensible possible. .

N'ayons pas peur d'éveiller les consciences et ne sous-estimons pas la valeur profonde, humaine et même spirituelle, de beaucoup de foyers algériens qui ont déjà commencé leur ascension (12).

NOTES

1. D'une façon générale, qu'il nous suffise de renvoyer à l'ouvrage du-R.P. S. de Lestapis, qui fait le tour de la question : "La limitation des naissances" (Spes, Paris 1959), où l'on trouvera à chaque chapitre une abondante bibliographie, Pour l'Algérie, nous ne pouvons que renvoyer, bien sûr, à l'excellent travail du Secrétariat social d'Alger (5, rue Horace Vernet) "L'Algérie surpeuplée", 1958.
2. D'après le quotidien cairote Al Ahram du 31/1/59.
3. Toute loi doit, en effet, pouvoir être puisée dans le Coran ou la Tradition ou découlée d'un raisonnement

par analogie fondé sur des textes, si bien qu'une manière de faire qui n'y est pas explicitement interdite ou obligatoire, déconseillée ou conseillée est forcément permise et licite (sans être recommandée cependant). Nous sommes au cœur même du drame musulman, c'est-à-dire aux prises avec le problème du rapport entre la loi positive ("révélée" = le Coran pour les musulmans). et la loi naturelle. On ne se croit dans l'obligation que dans la mesure où la Parole de Dieu (= le Coran pour les musulmans) oblige positivement et explicitement (puisque, traditionnellement du moins, il n'y a pas reconnaissance d'une loi naturelle).

4. Voir G-H. Bousquet "La morale de l'Islam et son éthique sexuelle", biblio. de la Faculté de Droit d'Alger XX, A. Maisonneuve, Paris 1953. L'auteur démontre amplement que l'éthique musulmane "prêche un idéal essentiellement favorable à la satisfaction des appétits mâles". Il ne le fait pas sans s'appesantir lourdement, selon son habitude, sur certaines questions auxquelles il s'attache avec quelque ironie et jouissance.
5. On ne saurait considérer avec trop de réalisme ce fait, que dans un tel "climat", l'idée même d'une discipline sexuelle est peu près inconnue. Elle apparaît presque comme une utopie pour beaucoup. "Vous, on vous forme dans ce sens, disaient des musulmans à des chrétiens ; et d'ailleurs, vous avez des prêtres et des religieuses qui donnent l'exemple". Rien ne prépare l'homme à freiner un penchant sexuel, que, très souvent, on constate comme étant excessivement développé. "Dieu a ainsi fait les choses!" entend-on souvent dire de la part des hommes. Réactions d'égoïsme et dédain d'une contrainte que l'on justifie par une référence à Dieu : N'a-t-il pas lui-même créé ce penchant et ne veut-il pas qu'il soit satisfait, moyennant même louange et action de grâces pour une libéralité si généreuse ? Comme l'écrit le professeur J. Berque : En "climat" musulman, "le mâle demande au mariage moins un échange qu'une affirmation". "On peut dire en ce sens, ajoute-t-il, que l'Islam est le lieu de l'éternel masculin" ("Les Arabes d'hier à demain", le Seuil, Paris 1960, p. 158).
6. Voir par exemple COMPRENDRE, série blanche, n° 3 du 21/9/56 "En Egypte, le contrôle des naissances et l'opinion, musulmane".
7. Cette discipline de l'esprit et des sens est excessivement importante. S'y soumettre consciemment doit être évidemment à la base de la création de ce "climat". Mais, il est inutile de faire remarquer que c'est, dès la puberté, que le garçon et la jeune fille doivent être éduqués dans ce sens : maîtrise à l'égard de tout excitant érotique direct et indirect (images, boissons, repas, vie molle, atmosphère malsaine et déprimante, etc...), contrôle de la conscience et de la volonté vis-à-vis des séductions et des causes de diminution de la résistance morale et psychique.
8. Voir par exemple le petit livre de Claude Servies "La chair et la grâce" (Spes, Paris 1951, 78 p.). L'auteur est une mère de famille qui eut six enfants en douze ans.
9. "Témoignage sur l'amour humain" (édit. du Liseron, Paris 1945, p. 119). L'auteur a destiné son livre aux hommes mariés ou qui vont l'être.
10. En 1951, à la requête du ministre de la santé des Indes, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a demandé au Dr Stone d'aller examiner aux Indes la possibilité d'une diffusion de la méthode Ogino, choisie du reste parce qu'en harmonie avec la tradition de continence de Gandhi et de ses disciples. Dans deux régions, on recourut à des sortes de chapelets, avec perles de diverses couleurs, pour classer les jours stériles. Sur un plan global, on comprit vite la nécessité d'une éducation élémentaire de base, des femmes pensant tout simplement que le fait de manipuler les perles les conjurait d'une nouvelle naissance (cf. les Informations catholiques internationales du 1/5/56).
11. Dr. P. Le Moal "Continence conjugale et morale sexuelle" dans le Supplément à la Vie spirituelle, n° 44, 1^{er} trim. 1958, pp. 43-69.
12. Il va sans dire que nous parlons principalement ici de foyers algériens qui sont plus ou moins en contacts fructueux avec de vrais chrétiens, tout au moins de foyers qui ont fait un authentique mariage d'amour (où l'amour conjugal est réellement réciproque). Combien de femmes, en effet, subissent l'homme auquel le clan familial les a liées ? Combien d'hommes, en effet, conservent un "cœur polygame", alors même qu'ils ne vivent officiellement qu'avec une seule épouse légitime ?
 - De tels présupposés sont élémentaires si l'on veut que les conseils donnés aient quelque chance d'efficacité. Ces conditions primordiales n'étant pas réalisées, il serait vain et naïf de vouloir trouver une réponse satisfaisante à l'angoissante question posée, tout au moins pour des gens qui accordent encore une place aux lois divines.
 - En dehors de ce contexte d'un authentique amour conjugal et d'une discipline personnelle de vie sexuelle, on ne peut que tomber dans les "trucs" et les "recettes"... !



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--